

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-THOUET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Châtillon sur Thouet, sous la présidence du Maire, Claude DIEUMEGARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2021

Présents : Mmes AIGUILLON, BEAU, BROUSSEAU, DUPUIS, ESTRADÉ, RAYMOND, BONNEAU.
Mrs BILLON, DIEUMEGARD, FERJOU, GUICHET, GUITTARD, MAHU, QUIQUELY,
CHARGELEGUE, ROUVREAU.

Secrétaire de séance : Mme NORDEY.

Procurations : Mme RINSANT donne pouvoir à M FERJOU
Mme CREON donne pouvoir à Mme BEAU
Mme CHOUETTE donne pouvoir à M DIEUMEGARD
M ALLARD donne pouvoir à M GUICHET
M MORIT donne pouvoir à M CHARGELEGUE
M MAGNERON donne pouvoir à Mme BONNEAU

Absent(s) excusé(s) : //

Adoption du PV de la séance du 15 mars 2021 : Adopté à l'unanimité

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DECISIONS DU MAIRE						
Date CM	N°	Date de la Décision	Objet de la commande	Destination	Entreprises attributaires	prix TTC
03/05/2021	1	24/03/2021	réfection de 2 tableaux électriques	residence de l'Ebeaupin	ELEC'BELAIR	525,48 €
	2	01/04/2021	VMC	agence postale	BISLEAU	978,00 €
	3	08/04/2021	mur de clôture	1 rue du 11 novembre	FRAFIL	600,00 €
	4	12/04/2021	contrat analyses de surfaces "périscolaire"	contrat analyses de surfaces	QUALYSE	174,61 €
	5	12/04/2021	contrat analyses de surfaces "cantine"	contrat analyses de surfaces	QUALYSE	1 136,36 €
	6	23/04/2021	encre machine à affranchir	mairie	France FOURNITURES	540,00 €
	7	29/04/2021	CHARIOTS INOX	restauration scolaire	OUESTOTEL	306,00 €
				TOTAL	4 260,45 €	

Adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués à la CLECT:

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Aussi, le Conseil Municipal décide de désigner deux représentants de la commune au sein de la CLECT :

- Titulaire : Claude DIEUMEGARD

- Suppléant : Laëtitia CHOUETTE

Adopté à l'unanimité.

Plan communal de sauvegarde P.C.S. D.I.C.R.I.M. (non soumis à délibération)

➤ Le Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré sous le pilotage en 2012, de C. Dieumegard. Sa dernière mise à jour date de 2019. Obligation de révision complète tous les 5 ans. Une nouvelle révision a été entamée en septembre 2020 :

- Ecriture du PCS : Mars – Avril 2021
- Finalisation du PCS pour validation en Mai 2021

Une formation d'une demi-journée sera proposée sur la gestion de Crise dans le cadre du PCS de Châtillon sur Thouet aux employés communaux et les élus disponibles (animée par D. GUITTARD). A l'issue, un exercice d'activation du PCS sera fait l'après-midi.

➤ Le DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

La population doit disposer des informations principales du P.C.S. par l'intermédiaire d'un document le : DICRIM.

En 2012 il a été réalisé et diffusé à la population et doit être mis à jour de nouveau en tenant compte des évolutions (nouveaux conseils, fiches réflexes pour les habitants en dernière page, infos COVID)

Distribution prévue entre juin et septembre 2021 au plus tard (format numérique et papier)

➤ Réserve Communale de Sécurité Civile R.C.S.C. : elle est indiquée dans le P.C.S. de 2012 et dans le P.C.S. 2021.

Elle permet d'aider les agents municipaux en cas de catastrophes naturelles (par exemple : inondation, accueil de sinistrés...) ou d'accidents. Il s'agit d'effectuer des missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Elle demande une réflexion du conseil municipal pour sa mise en place à la rentrée de septembre 2021.

Elle sera proposée au vote du prochain conseil.

Dispositif argent de poche 2021

Par délibération n° 3059 du 1^{er} février 2021, le Conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif argent de poche pour l'année 2021.

En complément, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le nombre de demi-journée qui sera allouée et le budget qui sera attribué pour le dispositif.

Chaque demi-journée de 3h dont 30 mn de pause est gratifiée de 15€.

Un cadre limite à 33 demi-journées maximum par an soit un budget maximal de 495 € par jeune.

Le conseil municipal décide de :

- ✓ Se PRONONCER sur l'attribution d'un budget de 900 € correspondant à la gratification de 60 demi-journées. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité.

Réhabilitation de la toiture de la salle socio-éducative

La salle construite en 1991 est un ERP de 3ème catégorie de type «L N», et d'une capacité de 526 personnes.

La toiture actuelle est composée de plaques en fibrociment d'avant 1997, recouvertes de tuiles 'canal' sur les ondes supérieures et l'isolation date de la même époque.

Des infiltrations d'eau apparaissent régulièrement sur la toiture de la salle socio-éducative, à proximité des chéneaux. Ces infiltrations abîment le parquet et mettent en péril, à long terme, la structure de la toiture.

Après plusieurs réparations, ce problème persiste, et compte-tenu de l'âge de la toiture (30 ans), La commission bâtiments de la commune a décidé de traiter ce problème de façon définitive.

Par délibération n° 3054 du 14 décembre 2020, le conseil Municipal a fait le choix de l'architecte et a autorisé le Maire à rechercher et à déposer les dossiers de subventions nécessaires au financement du projet.

Si l'objectif premier est d'atteindre l'étanchéité de la toiture, la commune souhaite profiter de ce chantier pour réaliser un désamiantage total et améliorer ses qualités. Une isolation performante est visée (R=6.3), tant au niveau du confort d'hiver que du confort d'été avec un déphasage maximum.

A ce jour un dossier de demande de Dotation Soutien à l'Investissement Local a été déposé auprès de la Sous-Préfecture. Afin de compléter le dossier, le conseil Municipal décide d'adopter :

- ✓ Le projet qui vient d'être décrit,
- ✓ Le plan de financement proposé ci-dessous.

ORIGINE (préciser la nature)	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT DE LA SUBVENTION ESCOMPTEE	MONTANT DE LA SUBVENTION ACQUISE (joindre une copie de la décision)
DSIL	434 100 €	30%	130 230 €	//
Autofinancement : - Emprunt : - Fonds propres	434 100 €	70%	303 870 €	//
TOTAL EN HT	434 100 €	100%	434 100 €	//

Adopté à l'unanimité.

Point sur les projets (non soumis à délibération) :

➤ **L'agence postale** : la pénurie d'approvisionnement en matières premières retarde les artisans qui ne sont pas en mesure de respecter les plannings. L'ouverture est déjà prévue plus tard que le premier calendrier laissait espérer. Il

nous faut à nouveau la reporter. Nous l'avons fixé au mardi 1^{er} juin 2021. La réception des travaux doit se tenir le 25 mai. Le service informatique de la poste interviendra ensuite.

➤ **Salle multi-activités et Maison Pour Tous M.P.T.** : Suite à la rencontre entre la directrice du C.S.C. M.P.T. et l'architecte du CAUE, de différents entretiens et de la réunion du comité de pilotage, l'architecte a proposé un scénario des projets et une démarche. Les membres du comité de pilotage le consultent, et vont se réunir prochainement.

Les deux projets sont liés par le fait qu'ils s'adressent parfois au même public. La salle multi-activités, si elle est construite en premier, permettra de transférer provisoirement des activités du CSC-MPT pendant les travaux.

Mais, les deux projets ne sont pas de même nature. Le premier étant de la réhabilitation et, qui plus est, sur un site occupé, alors que l'autre est une création neuve. De plus, les projets sont situés sur deux sites complètement distincts. Un marché de maîtrise d'œuvre commun ne semble pas judicieux. On s'orienterait pour deux consultations d'architecte différentes mais parallèles pour caler un échéancier. Un phasage de la réhabilitation de la MPT sera nécessaire. Le CAUE nous a fait une proposition d'accompagnement pour la rédaction du cahier des charges de chaque opération. La mise en concurrence des professionnels ; il fournira certains modèles techniques comme le règlement de la consultation et nous assistera pour les étapes de pré-sélection et sélection des candidats

QUESTIONS DIVERSES :

Elections régionales et départementales :

1^{er} tour de scrutin : dimanche 20 juin 2021

2^{ème} tour de scrutin : dimanche 27 juin 2021.

Dans le cadre de l'organisation des scrutins, le conseil scientifique recommande de solliciter les personnes vaccinées ou immunisées. Les personnes concernées sont : les élus, assesseurs, scrutateurs, personnel municipal. Afin d'assurer un maximum de personnes mobilisées les jours de scrutins le gouvernement à décider de donner un accès prioritaire à la vaccination.

➤ La commune délivrera une attestation de priorité d'accès à la vaccination pour ceux qui seront inscrits pour tenir un bureau de vote

➤ Dès lors vous pourrez prendre RDV auprès du centre de vaccination selon les modalités habituelles (doctolib) en précisant public prioritaire

➤ Si, d'ici le 17 mai vous n'avez pas pu vous faire vacciner, un dispositif spécifique sera mis en place à destination des personnes qui n'auraient pas pu bénéficier d'un RDV. Pour ce faire la commune recevra un lien afin qu'elle puisse établir les listes des personnes restant à vacciner. A défaut de vaccination, il est très fortement recommandé de faire réaliser un dépistage dans les 48h précédents le scrutin.

Intervention de Claude DIEUMEGARD :

Des informations ont été relayées dans la presse, ou bien me sont revenues en s'interrogeant par rapport aux situations de Leader Price, de la maison de la Parthenaise, et des gens du voyage, mais « que fait le Maire » ?

➤ **Eventuelle fermeture de Leader Price :**

Un questionnaire a été diffusé auprès de la population pour connaître ses besoins. 19 questionnaires ont été retournés renseignés en mairie : voici les résultats :

- 2 foyers souhaitent une initiation aux commandes en ligne,
- 1 foyer souhaite avoir la possibilité qu'on lui rapporte les courses commandées préalablement,
- 7 foyers souhaitent une offre de déplacement pour les achats alimentaires,
- 9 foyers souhaitent avoir un autre magasin à la place.

Le magasin est privé et la commune n'a aucun moyen d'agir directement. Néanmoins la municipalité est en contact mais ne peut rien faire pour le moment.

➤ **Maison de la Parthenaise** : on a pu lire dans la presse que le Maire de Châtillon sur Thouet avait refusé le permis de construire. Des personnes sont revenues vers moi me demandant comment j'avais pu refuser un tel dossier. Tout d'abord voici la procédure : Une demande a été déposée. Elle est étudiée par un bureau instructeur dont le rôle est de vérifier s'il n'existe aucune anomalie, et que tout est conforme avec la réglementation. Si c'est le cas, alors le Maire donne son accord et accepte la demande. Si vis-à-vis des lois et des règlements, le bureau instructeur informe qu'il existe des anomalies qui ne sont pas conformes à la réglementation, le bureau instructeur propose un refus, alors le Maire refuse la demande qui est motivée par rapport au non-respect de la réglementation.

➤ **Gens du voyage** : La communauté de communes de Parthenay Gâtine ainsi que la commune ont déposé un dossier commun auprès du Préfet pour demander leur départ. A ce jour, ils sont toujours installés sur la zone de la Bressandière. Le Maire fait ce qu'il peut avec ses moyens.

➤ **Survol de la commune en hélicoptère** : du 03 mai au 30 juin 2021 des vols seront réalisés à très basse altitude pour le compte de GEREDIS. Ils ont pour objectifs de :

- détecter et localiser les équipements présentant des défaillances ou des signes d'usure qui justifie leur remplacement : poteaux endommagés, isolateurs cassés, lignes avec des brins coupés, supports déformés.
- Analyser la végétation de part et d'autres des supports afin d'établir des plans d'élagage.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, Monsieur le Maire prononce la clôture de la séance à 20h55.

A Châtillon sur Thouet, le 03 mai 2021.

Le Maire, Claude DIEUMEGARD

